

RAPPORT

Sur l'avenir des ruralistes

Présenté par :

FRÉDÉRIC BARBIER

Le 20 octobre 2015

INTRODUCTION..... 5

PREMIÈRE PARTIE : LA LUTTE CONTRE LE COMMERCE ILLICITE 7

I.	UN COMMERCE ILLICITE ORGANISE PAR LES FABRICANTS DE TABAC EUX-MEMES	7
A.	Qu'est-ce que le commerce illicite ?	7
1.	Typologie des trafics	7
a.	<i>Les achats transfrontaliers légaux.....</i>	<i>7</i>
b.	<i>La contrebande.....</i>	<i>8</i>
c.	<i>La contrefaçon.....</i>	<i>8</i>
d.	<i>Les marques blanches illicites (cheap white).....</i>	<i>9</i>
2.	Une définition volontairement complexe.....	9
B.	Comment est organisé le commerce illicite ?	13
1.	Les fabricants de tabac bénéficient du commerce parallèle	13
2.	Les fabricants organisent eux-mêmes le commerce parallèle.....	15
II.	LA NECESSAIRE LUTTE CONTRE LE COMMERCE ILLICITE	17
A.	Une nécessité pour les Français et pour l'État.....	17
1.	Un enjeu de santé publique.....	17
2.	Un enjeu pour les finances publiques.....	18
3.	Un enjeu pour nos commerces de proximité	18
B.	La mise en place d'une traçabilité des produits du tabac.....	18
1.	Une exigence européenne.....	18
a.	<i>Le Protocole de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).....</i>	<i>18</i>
b.	<i>La Directive tabac.....</i>	<i>19</i>
2.	Pour une traçabilité indépendante.....	21
a.	<i>Pour une traçabilité indépendante, sécurisée.....</i>	<i>21</i>
b.	<i>Une nécessité pour la protection des consommateurs.....</i>	<i>22</i>

DEUXIÈME PARTIE : DIVERSIFICATION DU MÉTIER DE BURALISTE23

I.	LE STATUT PARTICULIER DES DEBITANTS DE TABAC.....	23
A.	Les débitants de tabac, préposés de l'Administration.....	23
B.	Un commerçant aux multiples casquettes	23
C.	La nécessité du suivi des engagements pris	24
II.	LE BUREAU DE TABAC, UN VERITABLE COMMERCE DE PROXIMITE	25
1.	Un allié de la politique de santé publique	25
a.	<i>Les substituts nicotiques.....</i>	<i>26</i>
b.	<i>La cigarette électronique.....</i>	<i>27</i>
c.	<i>Le tabac à rouler.....</i>	<i>28</i>
d.	<i>Les paquets de cigarettes.....</i>	<i>29</i>
❖	limiter le nombre de cigarettes dans les paquets.....	29
❖	Pour un paquet neutre européen	29
e.	<i>Laisser le buraliste garant de la vente des produits du tabac.....</i>	<i>30</i>
2.	Un allié au service d'une politique de proximité	31
a.	<i>Élargir la dématérialisation</i>	<i>31</i>
b.	<i>L'accès à la presse</i>	<i>32</i>
c.	<i>Conserver les liens avec la Française des Jeux (FDJ)</i>	<i>32</i>
B.	Moderniser les surfaces de vente des bureaux de tabac	33
1.	Réaménager les bureaux de tabac	33
2.	Des bureaux de tabac 2.0	34
3.	Préparer la reprise des fonds de commerce.....	35

TROISIÈME PARTIE : RÉMUNERATION DES BURALISTES.....	36
I. LE SYSTEME ACTUEL DE REMUNERATION DES BURALISTES	36
A. Les différents éléments du système de rémunération	36
B. L'évolution à travers les différents contrats d'avenir	37
1. Le premier contrat d'avenir	37
2. Le deuxième contrat d'avenir	37
II. LA MODIFICATION DU SYSTEME DE REMUNERATION DES BURALISTES	38
A. Pour une augmentation pluriannuelle de la rémunération des buralistes.....	38
B. Pour une augmentation des prix au niveau européen	39
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS.....	44
LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES	47
ANNEXES.....	50

INTRODUCTION

Selon l'Observatoire français des Drogues et des Toxicomanies, les ventes de tabac en France ont baissé de 20 % ces cinq dernières années. On est ainsi passé de 55 milliards de cigarettes vendues en France, en 2010, à environ 45 milliards en 2014.

Or, si cette baisse des ventes constitue une avancée encourageante dans la lutte contre le tabagisme, elle revêt cependant des conséquences sur le maintien des bureaux de tabac. Du fait de cette diminution, qui n'est que partiellement compensée par la hausse du tabac à rouler (+10% entre 2010 et 2014), 6 000 buralistes ont en effet fermé leur établissement depuis dix ans, dont plus d'un millier l'an passé (1041 précisément selon la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects). Fin septembre 2015, nous recensons déjà 974 fermetures de débits, depuis le début de l'année.

Les buralistes constituent pourtant un ensemble de commerces de proximité qui contribuent à favoriser le lien social au sein de la vie de la cité. Ouverts six jours sur sept et parfois plus, avec de fortes amplitudes horaires, ils connaissent bien leur clientèle et offrent de véritables services. Préposés de l'État, ils ont le monopole de la vente des produits du tabac, mais ils proposent également des services variés à leur clientèle (timbres fiscaux, activité bancaire, jeux de hasard, presse, etc.). Dans une société qui s'individualise constamment, où les gens se parlent de moins en moins, il est plus que jamais nécessaire de maintenir ce réseau de proximité, avec un fort maillage territorial.

Par ailleurs, le petit commerce de proximité paie un lourd tribut avec le développement de la grande distribution. Il a en grande partie disparu de nos centres-bourgs en secteur rural et péri-urbain. Le débitant de tabac, avec les multiples services publics et privés qu'il offre, à l'image d'autres commerces (boulangier, pharmacien, coiffeur, etc.) reste l'un des derniers maillons de l'offre commerciale de proximité à nos populations.

C'est la raison pour laquelle Bruno Le Roux, président du groupe socialiste, républicain et citoyen (SRC) à l'Assemblée nationale a mis en place un groupe de travail sur l'avenir des buralistes, dont il a nommé responsable Frédéric Barbier, député du Doubs¹.

Les buralistes n'ont pas à subir les conséquences de la politique de lutte contre le tabagisme. Ils peuvent au contraire se révéler être de véritables alliés dans la lutte contre le tabagisme. La première personne que le fumeur rencontre est en effet son buraliste.

¹Le groupe de travail est composé de : ARCHIMBAUD Aline, DUBIÉ Jeanine, DUMAS Françoise, DEGALAIX Laurent, DELAUNAY Michèle, EMERY-DUMAS Anne, GIRAUD Joël, LACLAIS Bernadette, LINKENHELD Audrey et VALAX Jacques.

Face aux 78 000 morts causés chaque année en France par le tabac, soit près de 200 par jour, le Programme National de Réduction du Tabagisme (PNRT) prévoit de faire baisser de 10% la consommation de tabac en France, sur les cinq prochaines années. C'est une mesure nécessaire que soutient Frédéric Barbier.

Par ailleurs, le responsable du groupe de travail sur l'avenir des buralistes tient à souligner la différence qu'il existe entre la consommation et la vente des produits du tabac. Diminuer la vente de cigarettes ne signifie pas pour autant diminuer la consommation de tabac, dès lors que l'Europe et la France connaissent un important marché parallèle, c'est à dire transfrontalier, de contrebande, de contrefaçon ou sur internet.

Ce marché parallèle représente 6% du marché actuel des produits du tabac, selon l'Organisation Mondiale de la Santé et 26,3% selon une étude KPMG de 2014. Si ces chiffres méritent d'être clarifiés -et le rapport fait une proposition forte et innovante en ce sens-, ils mettent déjà en exergue la différenciation existante entre consommation et vente des produits du tabac. Une attention toute particulière doit donc être apportée à la lutte contre le commerce parallèle (I).

Lorsqu'un buraliste disparaît, c'est aussi le marché parallèle qui se développe. Le buraliste est le seul à garantir que le tabac est vendu conformément à la législation. Alors pour préserver le métier du buraliste et lutter contre le trafic parallèle, il est nécessaire de pérenniser son activité en la diversifiant (II) et en augmentant sa rémunération (III). Le groupe de travail a orienté ses propositions pour que cela ne coûte rien à l'État et donc au contribuable.